



### Légende

- Limite de zone
- Emplacements réservés
- Espaces Boisés classés
- Elément construit remarquable du paysage  
selon l'article L123.1.5-7° du Code de l'Urbanisme
- Elément végétal remarquable du paysage  
selon l'article L123.1.5-7° du Code de l'Urbanisme
- Secteur inondable
- Portes d'agglomération

Les haies existantes présentes en bordure des chemins ruraux et des voies communales sont à conserver.  
Pour des raisons pratiques, elles n'ont pas été repérées sur le plan.

### Zones Urbaines

- UA Zone d'habitat dense
- UB Zone d'habitat discontinu
- UX Zone d'activités économiques

### Zones A Urbaniser

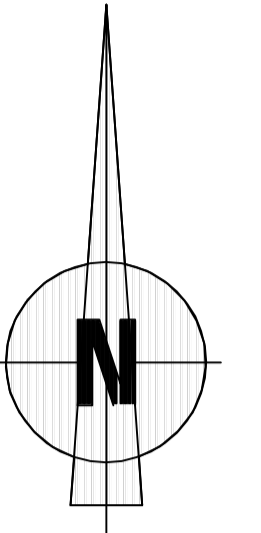
- 1AU Zone dense d'extension du Bourg
- 2AU Zones d'urbanisation future nécessitant une procédure d'évolution du PLU pour être ouverte à l'urbanisation
- 3AU
- AUL Zone d'activités sportives et de loisirs
- 1AUx Zone d'activités économiques
- 2AUx Zone d'activités économiques

### Zones Agricoles

- A Zone agricole

### Zones Naturelles

- N Zone de protection des sites
- Na Zone de protection des châteaux



## Modification n°1 P.L.U.

### Plan Local d'Urbanisme

Plan Local d'Urbanisme  
approuvé par délibération  
du Conseil Municipal en date  
du 30 Janvier 2004

### REVISIONS ET MODIFICATIONS

-1	Modification n°1 approuvée le 6 Décembre 2013 <small>Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 6 Décembre 2013</small>
-2	
-3	
-4	
-5	

